

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP 2011-768

**Service consulté**

**C251 ET C751**  
**GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS ET DEMANDE DE PROROGATION**  
**POUR 2 DOSSIERS D' AMELIORATION PASTORALE**

Résumé : Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération et des communautés de communes de la Vallée de Saint-Amarin, de la Vallée de Kaysersberg et du Val d'Argent, le Département est sollicité pour :

- l'organisation d'une manifestation « la ferme ouvre ses portes »,
- la réalisation de travaux d'amélioration pastorale à Linthal, Oderen et au Bonhomme,
- proroger les aides départementales pour deux dossiers d'amélioration pastorale à Storckensohn et Sainte-Marie-Aux-Mines,

Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 21 646,48 €.

GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

**Manifestation « la ferme ouvre ses portes »**

Afin de marquer le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la démarche GERPLAN, Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) a organisé le 19 septembre 2010 un événementiel sur 2 fermes de son territoire à Berrwiller et à Sausheim.

Au programme : visite des exploitations agricoles, circuit de découverte, animations nature, ateliers culinaires de produits locaux, jeu-concours, promotion du GERPLAN, valorisation de l'agriculture durable, présentation des AMAP, etc.

Ce projet figure dans le programme prévisionnel 2010 du GERPLAN de la M2A, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie du 9 juin 2010.

Le montant éligible du projet étant de 5.492 €, le montant de l'aide départementale serait de 2.746 € (taux d'aide de 50%), qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738.

GERPLAN des Communautés de Communes de la Vallée de Saint Amarin et de la Vallée de Kaysersberg

**Amélioration pastorale à Oderen et au Bonhomme**

Les programmes de réouverture paysagère s'inscrivent totalement dans la mise en œuvre des GERPLAN, en lien avec les mesures agro-environnementales : ils permettent en effet d'agir sur l'attrait paysager des vallées, de compenser pour les agriculteurs la disparition des prairies de fauche en fonds de vallée (pression urbaine) et de contribuer à pérenniser leurs exploitations.

De 2007 à 2013 (durée du Contrat de Projets), pour les opérations d'amélioration pastorale issues d'un GERPLAN et sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective, le plan de financement proposé dans le cadre de la convention Massif Vosgien et de la convention interrégionale de Massif (CIM) est le suivant : 40 % maximum CG et 40 % Etat + FEDER. Ce plan de financement a été validé lors du vote du BP 2008.

L'aide départementale est accordée à la condition que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective (association foncière pastorale).

Les communes d'ODEREN et du BONHOMME sollicitent le soutien financier du Département pour la réalisation d'améliorations pastorales aux lieux-dits Bergenbach pour ODEREN, Louschbach et Quioserie pour le BONHOMME.

Ces dossiers, outre la description du projet sous l'angle agricole, comportent un diagnostic environnemental réalisé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) qui analyse les enjeux patrimoniaux du site concerné et les effets immédiats ou à plus long terme que les travaux envisagés pourraient avoir sur l'environnement ; au regard de ces éléments, le PNRBV apporte des préconisations permettant de respecter ces enjeux. Ces préconisations devront être prises en compte par l'agriculteur lors de la réalisation des travaux.

Les dossiers présentés sont éligibles, pour un montant total d'investissements de 47.251,19 €.

Je vous propose d'apporter aux communes d'ODEREN et du BONHOMME une subvention à hauteur de 40 % des investissements pour les projets d'amélioration pastorale figurant sur la liste ci-jointe pour un montant total de 18.900,48 €, les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

#### GERPLAN des communautés de communes de la Vallée de Saint Amarin et du Val d'Argent

##### **Améliorations pastorales : demandes de prorogation des aides départementales et autorisation de paiement**

Votés le 8 février 2008, deux dossiers d'amélioration pastorale sont actuellement touchés par une déchéance triennale : il s'agit des projets de STORCKENSOHN au lieu-dit Blosen et de SAINTE MARIE AUX MINES au lieu-dit Côte d'Echery ; le montant total des aides départementales concernées s'élève à 106.137,09 €.

Le retard pris dans ces dossiers est lié à plusieurs causes :

- les délais liés à la procédure de demande d'autorisation de défrichement et aux opérations d'arpentage,
- les conditions météorologiques
- les travaux, réalisés par des agriculteurs sur des terrains en friche souvent difficiles d'accès, prennent généralement du temps et il n'est pas rare que les 3 années de validité de l'aide ne soient pas suffisantes pour réaliser l'ensemble des travaux prévus dans le programme d'amélioration pastorale (coupe d'arbres, défrichement, installation de clôtures et de points d'eau,...).

Dans le cadre des GERPLAN, ces opérations sont importantes à la fois pour la réouverture des espaces fermés en montagne et de certains points de vue, mais aussi pour garantir une

ressource fourragère aux exploitations d'élevage, dont les prairies de fauche sont souvent menacées par l'urbanisation en fond de vallée.

Il est proposé à la Commission Permanente à titre dérogatoire pour ces deux dossiers d'amélioration pastorale d'autoriser le Président du Conseil Général à :

- prolonger le délai de paiement des aides départementales jusqu'au 31 décembre 2011,
- payer les aides départementales, dès lors que notre collectivité sera sollicitée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), par le biais d'un plan global de paiement, à l'appui des factures acquittées qui seront jointes et d'une attestation de fin des travaux visée par les services de l'Etat.

L'ensemble de ces subventions pour un montant total de 106.137,09 € seront prélevées sur le Programme F243 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 94.

\*\*\*\*\*

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN :

- l'organisation de la manifestation « la ferme ouvre ses portes » au bénéfice de Mulhouse Alsace Agglomération pour un montant de 2.746 € (montant éligible de 5.492 €, taux d'intervention de 50%), les crédits nécessaires étant prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738,
- la réalisation de travaux d'amélioration pastorale au bénéfice de la commune d'ODEREN pour un montant de 6.240 € (montant éligible 15.600 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction74,
- la réalisation de travaux d'amélioration pastorale au bénéfice de la commune du BONHOMME pour un montant de 9.010,96 € (montant éligible 22.527,40 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction74,
- la réalisation de travaux d'amélioration pastorale au bénéfice de la commune du BONHOMME pour un montant de 3.649,52 € (montant éligible 9.123,79 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant prélevés sur le programme C251, chapitre 204, nature 20414, fonction74,

Je vous propose par ailleurs de m'autoriser à :

- prolonger le délai de paiement des aides départementales jusqu'au 31 décembre 2011 pour les améliorations pastorales de STORCKENSOHN au lieu-dit Blosen et de SAINTE-MARIE aux MINES au lieu-dit Côte d'Echery,
- payer les aides départementales correspondantes, dès lors que notre collectivité sera sollicitée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), par le biais d'un plan global de paiement, à l'appui des factures acquittées qui seront jointes et d'une attestation de fin des travaux visée par les services de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 08 JUILLET 2011

Actions GERPLAN (E)  
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03888	<b>LE BONHOMME</b> Amélioration pastorale n°322 - Lieu dit Quioserie Cofinancement : ETAT (financier) : 3 649,52 €	9 123,79	40%	3 649,52
GPL03887	<b>LE BONHOMME</b> Amélioration pastorale n° 321 - Lieu dit Louschbach Cofinancement : ETAT (financier) : 9 010,96 €	22 527,40	40%	9 010,96
GPL03886	<b>ODEREN</b> Amélioration pastorale n°320 - Lieu dit Bergenbach Cofinancement : ETAT (financier) : 6 240,00 €	15 600,00	40%	6 240,00
<b>Total</b>				<b>18 900,48</b>

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 08 JUILLET 2011

Actions GERPLAN (F)  
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL03884	<b>MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION</b> Festivités du 10e anniversaire GERPLAN à la M2A  Montant subventionnable : 5 492,77 Taux : 50%	2 746,00
<b>Total</b>		2 746,00

Liste prorogation dossier améliorations pastorales

dossier	n° progos	montant subventionnable	taux	montant de la subvention
Storckensohn amélioration pastorale lieu dit Blosen	GPL03625	79 120,74	40%	31 648,30
Ste Marie aux Mines amélioration pastorale lieu dit côte Echery	GPL03622	186 221,97	40%	74 488,79
		<b>total</b>		<b>106137,09 €</b>